



CINQUIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

**UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE**

KIEV, UKRAINE  
21-23 mai 2003

---

**RAPPORT DE LA CINQUIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
«UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»**

établi par le secrétariat de la CEE



NATIONS UNIES  
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE





**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/CEP/96  
28 juillet 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Cinquième Conférence ministérielle  
«Un environnement pour l'Europe»  
Kiev (Ukraine), 21-23 mai 2003

**RAPPORT DE LA CINQUIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
«UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»**

**établi par le secrétariat de la CEE**

Introduction

1. La cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» s'est tenue à Kiev (Ukraine), du 21 au 23 mai 2003.
2. Ont participé à la Conférence des représentants des 51 États membres suivants de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE): Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie et Ukraine. Des représentants de la Commission des communautés européennes (UE) étaient également présents.
3. Les organismes et entités ci-après du système des Nations Unies étaient représentés: la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), qui a assuré le secrétariat de la Conférence, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour

l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé, la Banque mondiale ainsi que le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

4. Un grand nombre d'autres organisations intergouvernementales et groupements importants, y compris des organisations non gouvernementales, étaient également représentés. On trouvera dans l'additif I au présent rapport la liste des participants à la Conférence.

## **I. OUVERTURE OFFICIELLE DE LA CONFÉRENCE**

5. M. Viktor Yanukovych, Premier Ministre de l'Ukraine et Président du Comité d'organisation national de la Conférence, a ouvert la Conférence et présenté le Président<sup>1</sup>.

6. M. Leonid Kuchma, Président de l'Ukraine, a souligné qu'il était important d'œuvrer pour la sûreté de l'Europe dans la perspective du développement durable, et, par conséquent, d'en faire une région sûre pour l'ensemble de ses habitants, indépendamment de leur condition sociale ou de leur fortune. En conjuguant leurs efforts, les pays de la région multipliaient leurs chances de surmonter certains problèmes environnementaux constituant pour les nations du monde une menace aussi grave, ou même pire, que la guerre ou le terrorisme. L'orateur a souligné que les pays de la région devraient faire tout leur possible pour mettre en œuvre les décisions du Sommet mondial pour le développement durable et, dans les mois et les années à venir, celles de la Conférence ministérielle de Kiev. M. Kuchma a souhaité aux participants à la Conférence tout le succès possible dans leurs travaux ainsi qu'un agréable séjour à Kiev.

7. Des discours d'orientation ont été prononcés par M<sup>me</sup> Brigita Schmögnerová, Secrétaire exécutive de la CEE, M<sup>me</sup> Margot Wallström, Commissaire européenne chargée de l'environnement, et M<sup>me</sup> Vasso Papandreou (Grèce), Ministre de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics, qui représentait la présidence de l'Union européenne, alors exercée par la Grèce, et s'exprimait au nom de l'Union européenne et des pays candidats à l'adhésion.

8. M<sup>me</sup> Schmögnerová a donné lecture à la Conférence d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, dans lequel celui-ci relevait que le processus «Un environnement pour l'Europe» constituait désormais une tribune importante pour le dialogue et la coopération entre les États mais aussi avec les organisations internationales, les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé. Les efforts déployés dans ce cadre année après année reposaient sur la conviction que la coopération était le meilleur moyen de changer le cours des choses et de laisser aux générations à venir un monde meilleur et un environnement préservé. S'exprimant en sa qualité de Secrétaire exécutive de la CEE, M<sup>me</sup> Schmögnerová a ajouté que le processus «Un environnement pour l'Europe» était tout à fait original en ce sens qu'il rassemblait non seulement les ministres de l'environnement de la région mais aussi des représentants d'institutions internationales, appartenant ou non au système des Nations Unies, et d'un grand nombre d'ONG. L'expérience montrait que le processus «Un environnement pour l'Europe» constituait un outil efficace pour la promotion de la protection de l'environnement. Le fait même que la Conférence ministérielle en cours soit la cinquième de la série attestait de l'intérêt du processus.

9. M<sup>me</sup> Wallström a prononcé, au nom de la Commission européenne, un discours d'orientation soulignant que le processus «Un environnement pour l'Europe» résultait de l'association librement consentie d'États, d'organisations internationales, d'institutions financières et de représentants de la société civile et regroupait ainsi tous les acteurs intéressés en une instance dont les efforts portaient leurs fruits. Au sein de l'Europe élargie, le processus contribuerait au maintien du débat avec les États de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale sur les problèmes environnementaux. L'oratrice a souligné que l'ordre du jour de la Conférence de Kiev reflétait le dynamisme dont les pays de la région de la CEE commençaient à faire preuve en matière environnementale. Elle s'est félicitée en outre des initiatives attestant que les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale assumaient leurs responsabilités quant aux problèmes environnementaux qui leur étaient propres et a rappelé que la Commission européenne était disposée à aider ces pays à surmonter les difficultés en question, selon qu'il conviendrait.

10. M<sup>me</sup> Papandreou a pris la parole au nom de l'Union européenne et des pays candidats à l'adhésion, et la Roumanie et la Turquie, pays associés, ont souscrit à ses propos. L'oratrice a rappelé que la Conférence de Kiev était la première conférence ministérielle sur l'environnement à se tenir au niveau paneuropéen depuis le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg et qu'elle constituait de ce fait une occasion sans égale de mettre au point de nouvelles formes de coopération pour la protection de l'environnement, le développement durable, la paix et la sécurité au sein de la région européenne au sens élargi ainsi que de renforcer celles qui existaient déjà. La Conférence constituait aussi un moment idéal pour faire en sorte que les pays de la CEE relèvent sans retard les défis mondiaux mis en lumière lors du Sommet de Johannesburg, c'est-à-dire qu'ils prennent acte de la gravité des problèmes environnementaux actuels et s'engagent en faveur de buts et d'objectifs communs. La région de la CEE comprenait la plupart des zones industrialisées du monde. La Conférence lui fournissait donc l'occasion de montrer au reste du monde qu'elle était prête à relever les grands défis en matière d'environnement aux fins de promouvoir le développement durable dans le cadre des efforts collectifs visant à améliorer les perspectives d'avenir et à garantir la paix et la sécurité pour le continent et pour les populations européennes.

11. M. Vasyl Shevchuk (Ukraine), Président de la Conférence et Ministre de l'environnement et des ressources naturelles, a lui aussi souhaité la bienvenue aux délégations. Il a relevé que le processus «Un environnement pour l'Europe» revêtait une importance primordiale en vue de favoriser l'harmonie entre la société humaine et l'environnement naturel et affirmé que, quatre conférences et 10 années après son lancement, il avait produit des résultats substantiels. La cinquième Conférence réunissait 1 170 représentants de 51 pays et d'une trentaine des principales organisations et entités internationales. Les manifestations prévues en marge de la Conférence étaient au nombre de 88, et plus de 4 000 personnes devaient participer aux différentes activités de la réunion. La région de la CEE occupait une position tout à fait particulière, dans le monde. Ainsi, des délégations de sept des pays du G-8 étaient présentes dans la salle. Dans l'ensemble, les territoires des États participants se caractérisaient par leur richesse en ressources naturelles, la fertilité de leurs sols, la beauté de leurs montagnes, mers et cours d'eau et l'importance de leurs moyens humains. M. Shevchuk a poursuivi en affirmant qu'au cours des trois journées qui allaient suivre les délégations prendraient part sur un pied d'égalité, et avec une participation publique importante, à un débat sur le renforcement des différents éléments du développement durable. L'ensemble des travaux contribuerait à la promotion de la paix et de la sécurité dans une perspective plus générale.

12. La Conférence a adopté l'ordre du jour tel qu'établi par le Groupe de travail spécial composé de hauts fonctionnaires (ECE/CEP/92)<sup>2</sup>.

## II. L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

13. L'examen de cette question a été subdivisé en deux parties, avec une première discussion portant sur la surveillance et l'évaluation et une deuxième consacrée aux études de performance environnementale. Il était placé sous la présidence de M. Hans Christian Schmidt (Danemark), Ministre de l'environnement. Des discours d'orientation ont été prononcés par M. Villu Reiljan (Estonie), Ministre de l'environnement, M<sup>me</sup> Wallström, M. Yuri Tsaturov (Fédération de Russie), Président du Groupe de travail sur la surveillance de l'environnement de la CEE, et M. Bohdan Hawrylyshyn (Ukraine), Conseiller auprès de la présidence du Parlement et auprès du Premier Ministre ukrainien.

### A. Surveillance et évaluation

14. M. Gordon McInnes, Directeur exécutif par intérim de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), et M<sup>me</sup> Jacqueline McGlade, Directrice exécutive désignée de l'AEE, ont présenté le rapport intitulé «L'environnement en Europe: troisième évaluation». Ils ont relevé ainsi que, depuis 10 ans, la situation en Europe s'était améliorée sous plusieurs aspects, régis pour la plupart par des accords bien établis ou des instruments juridiques, soit pour ce qui touchait aux gaz à effet de serre, à la pollution atmosphérique, à la teneur des eaux en métaux lourds et aux zones protégées. Cependant, un grand nombre de ces améliorations ne concernaient que la pollution au point de rejet ou découlaient d'une récession ou d'une restructuration. L'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles laissait encore à désirer, et les améliorations risquaient d'être balayées par la croissance économique. De nouveaux outils, tels que les instruments économiques et les accords conclus à titre volontaire, étaient en cours d'élaboration mais n'avaient encore qu'un impact limité. L'internalisation des coûts liés à la protection de l'environnement restait marginale. Les différentes régions d'Europe se distinguaient par certains points et se rapprochaient par d'autres, mais aucune ne sortait du lot en matière de viabilité sur le plan écologique. L'AEE estimait que, pour changer les comportements, il fallait aussi adapter les systèmes de surveillance de sorte à mieux tenir compte du long terme, c'est-à-dire se placer dans une perspective qui ne se limite pas aux 10 années à venir mais couvre une bonne partie du siècle. Une telle évolution supposait la coopération de tous les pays européens, des institutions de la Communauté européenne et des organisations internationales intéressées, notamment du Groupe de travail sur la surveillance de l'environnement.

15. Les participants à la Conférence ont réservé un accueil favorable au rapport et appelé l'AEE à établir pour la prochaine conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» une quatrième évaluation, en s'appuyant sur de nouveaux partenariats, particulièrement avec la CEE et le PNUE. Ils ont aussi souligné l'intérêt du document intitulé «Enseignements tirés des données recueillies en vue de l'élaboration du rapport de Kiev» (ECE/CEP/101) et invité les organisations et institutions intéressées, dont la CEE, l'AEE et le PNUE, à apporter un appui, conformément à leur mandat, en vue de la mise en œuvre des recommandations tendant à améliorer les capacités de surveillance dans la région.

16. Les participants ont aussi accueilli favorablement l'action du Groupe de travail sur la surveillance de l'environnement de la CEE, notamment ses travaux visant à renforcer la capacité d'information et d'observation des 12 États d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Ils ont souscrit aux Recommandations portant sur le renforcement des systèmes nationaux de

surveillance de l'environnement et d'information sur l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (ECE/CEP/109) ainsi qu'aux Principes directeurs relatifs à l'élaboration des rapports nationaux sur l'état et la protection de l'environnement (ECE/CEP/113).

### **B. Études de performance environnementale (EPE)**

17. M<sup>me</sup> Schmögnerová a présenté le document intitulé «Rapport sur la politique de l'environnement dans les pays en transition: bilan de 10 années d'études de performance environnementale dans le cadre de la CEE-ONU» (ECE/CEP/98). Résumant les principales conclusions de l'étude, l'oratrice a souligné que de nombreux pays étaient toujours confrontés à des problèmes environnementaux importants en matière de gestion de l'air, des eaux, des déchets, des ressources minérales et de la biodiversité et pour ce qui touchait à la prise en compte, par l'agriculture, l'industrie, les transports et le tourisme, de préoccupations relatives à l'environnement. Les pays en transition avaient cependant accompli des progrès considérables s'agissant de l'instauration du cadre législatif et institutionnel nécessaire pour venir à bout de ces difficultés. L'expérience acquise par les pays en transition, à mesure qu'ils renforçaient leur capacité à gérer l'environnement, était rapportée dans les études de performance environnementale, qui contribuait dans une large mesure à enrichir les connaissances générales sur la gestion de l'environnement.

18. Les participants à la Conférence ont confirmé que le Programme d'études de performance environnementale (EPE) de la CEE lancé lors de la Conférence ministérielle de Lucerne avait permis d'évaluer l'efficacité des efforts entrepris par les pays en transition pour gérer l'environnement et de formuler à l'intention des gouvernements concernés des recommandations adaptées à leur situation sur l'amélioration de la gestion de l'environnement. Ces recommandations portaient sur la nécessité de réduire la charge polluante, de mieux intégrer les politiques de l'environnement dans les politiques sectorielles et de renforcer la coopération avec la communauté internationale. Les participants ont salué le rapport et souscrit à la mise en œuvre des recommandations y figurant. Ils ont réaffirmé en outre leur soutien au programme de la CEE consacré aux études de performance environnementale, compte tenu de son utilité pour les pays en transition, et décidé qu'il convenait de le poursuivre.

### **III. PRINCIPES DIRECTEURS POUR LE RENFORCEMENT DU RESPECT ET DE L'APPLICATION DES ACCORDS MULTILATÉRAUX SUR L'ENVIRONNEMENT**

19. L'examen de cette question s'est déroulé sous la présidence de M<sup>me</sup> Margaret Beckett (Royaume-Uni), Ministre de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales, qui a déclaré que, pour tous les accords multilatéraux relatifs à l'environnement, l'épreuve de vérité tenait à leur capacité de produire ou non des résultats tangibles sur le terrain. Elle a relevé que la Conférence adopterait trois nouveaux protocoles à Kiev ainsi qu'une convention sous-régionale. Ces résultats étaient appréciables et devaient inspirer une fierté légitime. Cependant, sans assurer comme il se doit l'application de ces instruments juridiques, on n'obtiendrait jamais tous les résultats que l'on pouvait en attendre.

20. M. Pieter van Geel (Pays-Bas), Secrétaire d'État au logement, à l'aménagement du territoire et à l'environnement, a présenté le document intitulé «Principes directeurs pour

le renforcement du respect et de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dans la région de la CEE» (ECE/CEP/107). Il a relevé que ces Principes directeurs étaient tout à fait propres à favoriser la mise en commun des expériences et des solutions des uns et des autres. Il s'agissait d'un texte exhaustif, à caractère pratique, qui tenait compte à la fois du plan national et du plan international.

21. M. Klaus Toepfer, Directeur exécutif du PNUE, a prononcé le discours d'orientation. Il a souligné qu'en matière de gouvernance environnementale le niveau de protection dépendait du maillon le plus faible, c'est-à-dire de l'étape de la mise en œuvre et de l'application, deux éléments essentiels pour le respect des obligations établies. Un grand nombre des accords régionaux et internationaux relatifs à l'environnement contribuaient de façon déterminante à la stabilité, la paix et la sécurité en permettant le dialogue entre les pays et en éliminant les causes de tension. Si l'on ne prêtait pas suffisamment attention à la façon dont ces accords étaient mis en pratique et si l'on ne fournissait pas aux pays l'appui dont ils avaient besoin pour leur donner effet, il y avait fort à parier que les défaillances en matière de mise en œuvre et d'application finiraient par saper les efforts entrepris en faveur du développement durable et accroître qui plus est les risques de conflit et les menaces pour la paix et la sécurité. Les Principes directeurs représentaient un pas dans la bonne direction mais n'étaient pas la panacée. Beaucoup restait à faire. Les efforts devaient être axés sur la capacité des pays à mettre en œuvre les règles convenues, à adopter sur les plans économique et social des mesures d'encouragement propres à faciliter le respect des textes et à rationaliser les procédures correspondantes, ainsi que sur la réduction des charges administratives pesant sur les pays. Les accords multilatéraux sur l'environnement devaient servir à coordonner les initiatives en cours et à réfléchir aux moyens qui permettraient de renforcer les synergies et de favoriser la diffusion des pratiques exemplaires. Par-dessus tout peut-être, les secrétariats compétents devaient être à même de surveiller la capacité effective des pays à mettre en œuvre plus pleinement les accords multilatéraux relatifs à l'environnement et de définir des indicateurs clefs pour mesurer l'amélioration des capacités en la matière.

22. La Conférence a approuvé les Principes directeurs pour le renforcement du respect et de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement dans la région de la CEE. Il a été décidé d'apporter un appui aux pays en transition, selon qu'il conviendrait, en les aidant à renforcer les moyens dont ils disposent pour remplir les obligations qui découlent de tels accords.

23. Les participants se sont félicités de la mise au point permanente de procédures visant à assurer le respect des dispositions au titre de nombreux instruments de la CEE relatifs à l'environnement ainsi que des efforts que déploient, dans la région, les différents réseaux chargés de faire appliquer les textes et de veiller à ce qu'ils soient respectés, pour mettre en commun leurs données d'expérience et définir des pratiques optimales. Ils ont souscrit en outre au contenu du document intitulé «Guiding principles for reform of environmental enforcement authorities in transition economies of Eastern Europe, the Caucasus and Central Asia» (KIEV.CONF/2003/INF/12) élaboré par l'Équipe spéciale pour l'application du Programme d'action pour l'environnement (PAE) en Europe centrale et orientale.



#### **IV. RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR L'ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DANS UN CONTEXTE TRANSFRONTIÈRE<sup>3</sup>**

24. Cette réunion était placée sous la présidence de M. Bozo Kovacevic (Croatie), Ministre de l'environnement. M. Terje Lind (Norvège), Président du Groupe spécial sur l'évaluation stratégique environnementale, a présenté le projet de protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) (MP.EIA/2003/1) ainsi que le projet de résolution sur le protocole relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques (MP.EIA/2003/2).

25. Des discours d'orientation ont été prononcés par les personnes suivantes: M. Børge Brende (Norvège), Ministre de l'environnement, M<sup>me</sup> Aitkul Samakova (Kazakhstan), Ministre de l'environnement, M<sup>me</sup> Beckett, M<sup>me</sup> Svitlana Kravchenko (Ukraine), Coordinatrice de l'organisation ECO-Ecopravo-Lviv, et M. Roberto Bertolini, Directeur du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé.

26. La Réunion des Parties a adopté par acclamation le Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale se rapportant à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo). Le texte prône une approche intersectorielle, c'est-à-dire la prise en compte de considérations ayant trait à l'environnement, y compris à la santé, dans le cadre de l'élaboration et de l'adoption des plans, des programmes et, selon qu'il convient, des politiques et des textes de loi, et tend, par conséquent, à promouvoir le développement durable.

27. La Réunion a adopté en outre la résolution ministérielle sur le Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale.

28. Pendant la Conférence, le Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale a été signé par la Communauté européenne et les 35 pays suivants: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Suède et Ukraine.

29. Tous les États intéressés de la CEE ont été invités à signer ce protocole et à œuvrer activement en vue de sa ratification et de sa mise en œuvre.

**V. DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE CONJOINTE DES PARTIES  
À LA CONVENTION DE LA CEE SUR LA PROTECTION ET  
L'UTILISATION DES COURS D'EAU TRANSFRONTIÈRES ET DES LACS  
INTERNATIONAUX ET DES PARTIES À LA CONVENTION DE LA CEE  
SUR LES EFFETS TRANSFRONTIÈRES DES ACCIDENTS INDUSTRIELS<sup>4</sup>**

30. La session était placée sous la présidence de M. Philippe Roch (Suisse), Secrétaire d'État, Directeur au sein du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.

31. M<sup>me</sup> Phani Daskalopoulou-Livada (Grèce), Conseillère juridique auprès du Ministère des affaires étrangères, a présenté le projet de protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières des accidents industriels sur les eaux transfrontières aux Conventions de 1992 portant respectivement sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et sur les effets transfrontières des accidents industriels (MP.WAT/2003/1-CP.TEIA/2003/3).

32. Les personnes suivantes ont prononcé des discours d'orientation: M. Roch, M. Vardin Ayvazian (Arménie), Ministre de l'environnement et Vice-Président, M. Miklós Persányi (Hongrie), Ministre de l'environnement et de l'eau et Vice-Président, et M. Gheorghe Duca (République de Moldova), Ministre de l'écologie, de la construction et de l'aménagement du territoire.

33. Les participants ont adopté à l'unanimité le Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières des accidents industriels sur les eaux transfrontières, un instrument appelé à leurs yeux à favoriser une indemnisation adéquate et rapide en cas de dommages résultant des effets transfrontières des accidents industriels sur les eaux transfrontières ainsi que la prévention des accidents industriels.

34. Les participants ont également adopté la décision émanant des Parties aux deux Conventions considérées (ECE/MP.WAT/12-ECE/CP.TEIA/10, annexe).

35. Pendant la Conférence, le Protocole a été signé par les 22 pays suivants: Arménie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Suède et Ukraine.

36. Les États ayant adopté et signé le Protocole ont invité tous les États remplissant les conditions requises à devenir parties au nouvel instrument. Ils ont invité en outre tous les États intéressés de la CEE n'ayant pas encore signé ou ratifié les conventions à le faire dans les meilleurs délais.

## VI. RÉUNION EXTRAORDINAIRE DES PARTIES À LA CONVENTION D'AARHUS<sup>5</sup>

37. À l'invitation du Président de la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus, M. Jerzy Jendroska (Pologne), la présidence a été confiée à M. Denys Gauer (France), Ambassadeur délégué à l'environnement.
38. M. Karel Blaha (République tchèque), Président du Groupe de travail des registres des rejets et transferts de polluants, a présenté le projet de protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention d'Aarhus (MP.PP/2003/1) ainsi qu'un projet de résolution élaboré par les signataires du protocole.
39. Pendant la réunion, des discours d'orientation ont été prononcés par M<sup>me</sup> Nino Chkhobadze (Géorgie), Ministre de l'environnement et de la protection des ressources naturelles, M. van Geel et M<sup>me</sup> Fe Sanchis Moreno (ECO Forum européen). Des membres du public ont fait par la suite diverses interventions. Il a été souligné que le nouvel instrument constituait un outil important en vue de recueillir et rendre publiques des informations sur les activités potentiellement polluantes et que la mise en application du protocole devrait en principe renforcer la responsabilité des entreprises dans le domaine considéré.
40. Le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants a été adopté par acclamation. La Réunion des Parties a approuvé le mandat et les priorités établis en ce qui concernait les travaux devant encore être menés à bien avant l'entrée en vigueur du Protocole, y compris la création d'un nouveau groupe de travail sur les registres des rejets et transferts de polluants, conformément aux recommandations formulées dans la résolution des signataires.
41. Pendant la Conférence, le Protocole a été signé par la Communauté européenne et par les 36 États suivants: Allemagne, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan et Ukraine.
42. Les États ayant adopté et signé le Protocole pendant la Conférence ont invité tous les États intéressés à signer, ratifier et mettre en œuvre le Protocole dès qu'ils seraient en mesure de le faire et à s'employer à assurer son entrée en vigueur dans les meilleurs délais. Ils ont également souligné que la participation active et constructive des ONG s'occupant de protection de l'environnement et des entreprises avait été un élément décisif de la négociation du Protocole et ont exhorté ces groupes à rester parties prenantes de la mise en œuvre et du développement de cet instrument.
43. La Réunion est convenue qu'en principe la deuxième réunion ordinaire des Parties à la Convention d'Aarhus se tiendrait au Kazakhstan, en mai 2005, et elle a procédé à un certain nombre de modifications dans la composition du Bureau.

## **VII. PARTENARIATS POUR L'ENVIRONNEMENT DANS LA RÉGION DE LA CEE**

44. M. Kalman Mizsei (PNUD), Sous-Secrétaire général et Directeur régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (CEI) du PNUD, a prononcé un discours d'orientation au nom de l'Administrateur du PNUD. Il a fait observer que le processus «Un environnement pour l'Europe» et l'ampleur accrue qu'il avait prise étaient essentiels pour le suivi global du Sommet de Johannesburg, faisant le lien entre les questions environnementales et des objectifs de développement plus généraux tels que la lutte contre la pauvreté, la gouvernance démocratique et l'amélioration des soins de santé et de l'éducation. Il a souligné que la prise en main des problèmes environnementaux ne pouvait être dissociée de la gestion d'enjeux de développement d'ordre plus général, et que les partenariats étaient déterminants dans la marche vers le développement durable.

### **A. Stratégie environnementale des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale**

45. L'examen de cette question s'est déroulé sous la présidence de M<sup>me</sup> Chkhobadze, qui a souligné l'importance de la Stratégie environnementale, en tant qu'initiative attestant la volonté d'engagement des États d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et instaurant un cadre général pour l'établissement de partenariats dans la région de la CEE.

46. M. Zaal Lomtadze (Géorgie), Vice-Ministre de l'environnement, et M. van Geel ont présenté le document intitulé «Partenariats environnementaux dans la région de la CEE: Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale» (ECE/CEP/105). Les orateurs ont retracé l'évolution de cette stratégie, depuis les premières discussions de La Haye (Pays-Bas), en avril 2002, jusqu'à celles de Johannesburg (Afrique du Sud), Tbilissi, Genève et, enfin, Kiev. Cette progression rendait compte de l'adhésion et de la participation de tous les pays de la région à l'élaboration de la stratégie qui restait avant tout cependant une initiative lancée par les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale eux-mêmes.

47. Plusieurs orateurs se sont engagés à apporter leur appui à la stratégie et à sa mise en oeuvre. Ainsi, le représentant des Pays-Bas a annoncé qu'à cet effet son pays avait décidé d'accroître en 2003 sa contribution à l'Équipe spéciale pour la mise en oeuvre du Programme d'action écologique pour l'Europe centrale et orientale (Équipe spéciale du PAE) et au Comité de préparation des projets. Le représentant du Royaume-Uni a signalé pour sa part que son pays était en train de créer un nouveau fonds de 3 millions d'euros destiné à promouvoir la mise en oeuvre des décisions de la Conférence de Kiev et de la Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Le représentant de la Pologne a proposé enfin une assistance technique pour développer et renforcer dans les pays en question le réseau institutionnel relatif au financement de la protection de l'environnement.

48. La Conférence a adopté le document intitulé «Partenariats environnementaux dans la région de la CEE: Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, Cadre stratégique», tel qu'amendé, et est convenue d'y ajouter deux additifs (ECE/CEP/105/Add.1 et Add.2). Elle a appelé les États membres de la CEE, les organisations et institutions internationales, les centres régionaux pour l'environnement (CRE), les ONG et

les organismes du secteur privé à apporter leur appui à toute initiative visant la réalisation des objectifs énoncés dans le document. La Conférence a invité en outre le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), dans le cadre de son mandat et de ses domaines d'intervention, et conformément à ses modalités de fonctionnement, à soutenir les propositions de projets présentées par les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

### **B. Environnement, eau et sécurité en Asie centrale**

49. Le débat sur cette question a été présidé par M. Usmonkul Shokirov (Tadjikistan), Ministre de l'environnement et Président de la Commission interétatique du développement durable de l'Asie centrale (CIDD).

50. M<sup>me</sup> Samakova (Kazakhstan) a présenté le document intitulé «Invitation à un partenariat pour la mise en œuvre de l'Initiative de l'Asie centrale pour le développement durable» (ECE/CEP/106 et Corr.1), affirmant qu'en Asie centrale, l'eau, c'était la vie. Du fait de cette importance de l'eau, les pays d'Asie centrale avaient élaboré une invitation au partenariat, définissant une stratégie en vue de promouvoir leur potentiel et leur stabilité ainsi que le développement durable sur leur territoire. L'oratrice a appelé instamment la Conférence à appuyer cette initiative.

51. M. Brende, en sa qualité de Président de la Commission du développement durable de l'ONU, et M. Johannes Linn, Vice-Président de la Banque mondiale pour la région Europe et Asie centrale, ont également présenté des exposés sur le sujet.

52. Les participants ont salué les efforts déployés par les États d'Asie centrale, par l'intermédiaire de leurs ministères de l'environnement et de l'eau, et en collaboration avec des organisations non gouvernementales et internationales, pour élaborer l'Initiative de l'Asie centrale pour l'environnement, l'eau et la sécurité. Ils ont rappelé que les contributions des donateurs et autres parties intéressées étaient essentielles pour appuyer les efforts que déploient les pays d'Asie centrale afin de consolider la coopération à la protection des écosystèmes de bassins hydrographiques, à l'utilisation rationnelle de l'eau et à l'amélioration de la gouvernance, au service du développement durable de la sous-région et de sa sécurité. Les participants ont estimé qu'en appliquant la recommandation appelant à l'élaboration d'un accord de partenariat sur les problèmes relatifs aux ressources en eau transfrontières, à l'environnement et à la sécurité en Asie centrale, ainsi qu'il était proposé dans le rapport, on donnerait suite de manière concrète au Plan d'application du Sommet de Johannesburg et on contribuerait notablement à l'Initiative sur l'eau de l'Union européenne et à d'autres initiatives sur l'eau lancées dans la région.

### **C. Partenariat stratégique sur l'eau pour le développement durable: élément pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale de l'Initiative de l'Union européenne dans le domaine de l'eau**

53. Le débat sur cette question a été présidé par M. Schmidt, qui a également présenté le document intitulé «Partenariat stratégique sur l'eau pour le développement durable – élément pour les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale de l'Initiative de l'Union européenne dans le domaine de l'eau» (ECE/CEP/111). Dans son exposé, M. Schmidt a noté que l'Union européenne (UE) avait lancé officiellement l'«Initiative mondiale pour l'eau:

de l'eau pour la vie – santé, moyens de subsistance, développement économique et sécurité» lors du Sommet mondial pour le développement durable. Le Conseil de l'Union européenne avait pleinement approuvé cette initiative, qui bénéficiait en outre de l'appui politique de la Commission européenne et des États membres de l'UE. Le soutien apporté à cette initiative sur le plan politique était étayé par les engagements pris quant à la réalisation de certains objectifs essentiels pour ce qui touchait à l'eau. L'Initiative constituait un bon point de départ pour l'établissement de partenariats stratégiques en vue de la réalisation des programmes d'action se rattachant au Sommet de Johannesburg et des Objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'eau.

54. Des discours d'orientation ont été prononcés par M. Kirill Yankov (Fédération de Russie), Vice-Ministre des ressources naturelles, et M. Volodymyr Rudyj (Ukraine), Vice-Président, du Comité national pour la politique du logement et les services communautaires.

55. Les participants ont souscrit au contenu du document intitulé «Déclaration sur le "Partenariat stratégique sur l'eau pour le développement durable – élément pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale de l'Initiative de l'Union européenne dans le domaine de l'eau"» et invité d'autres pays de la région et d'autres parties intéressées à envisager d'y adhérer. Ils ont également confirmé leur attachement aux objectifs relatifs à l'eau fixés lors du Sommet mondial pour le développement durable, en particulier ceux qui visent à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer et la proportion de personnes qui n'ont pas accès à des services d'assainissement de base, et à élaborer des plans intégrés de gestion et d'utilisation rationnelle des ressources en eau d'ici 2005. Ils ont salué en outre la décision adoptée récemment par la Commission du développement durable de l'Organisation des Nations Unies, qui a inscrit la question de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains parmi les modules thématiques prioritaires du cycle d'application 2004-2005 et invité les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies et les autres groupes régionaux à concentrer leur attention sur ces aspects.

#### **D. Financement dans le domaine de l'environnement**

56. L'examen de cette question s'est déroulé sous la présidence de M. John F. Turner (États-Unis), Secrétaire d'État adjoint à la Direction de la mer et des questions scientifiques et écologiques internationales, qui a fait remarquer qu'à Johannesburg, au mois de septembre précédent, les participants à la Conférence s'étaient engagés à travailler en partenariat pour promouvoir le développement durable. Moins d'une année plus tard, les ministres concernés se réunissaient à Kiev pour discuter de la façon dont ces partenariats pouvaient contribuer à protéger l'environnement et promouvoir le développement durable en Europe et en Asie centrale. Dans cette perspective, une gouvernance avisée, fondée sur la transparence, l'obligation de rendre des comptes et l'utilisation de modèles de financement sûrs, était essentielle. La cinquième Conférence ministérielle était l'occasion de dresser un bilan, de coopérer, et d'encourager chacun, en définitive, à s'engager à poursuivre l'action lancée pour assurer, dans l'intérêt des générations futures, le développement durable, une amélioration de la situation économique et un renforcement de la protection de l'environnement dans cette région de la planète.

57. M<sup>me</sup> Berglind Asgeirsdottir (Secrétaire générale adjointe de l'OCDE), a rappelé les éléments essentiels concernant le financement dans le domaine de l'environnement et évoqué brièvement les principaux enseignements pouvant être tirés des activités menées à cet égard en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale dans le cadre de l'Équipe spéciale du PAE. Elle a souligné ainsi que les pays devaient adopter sur le plan stratégique et institutionnel des mesures propres à encourager les pollueurs à investir dans la protection de l'environnement et qu'il convenait d'envisager sur une base plus durable le financement des services municipaux et des équipements collectifs relatifs à l'environnement, de rationaliser l'utilisation des ressources financières existantes, de renforcer les partenariats internationaux et d'adopter de nouvelles approches pour mobiliser des fonds.

58. M. Jean Lemierre, Président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), a prononcé un discours d'orientation dans lequel il a souligné que l'amélioration de la situation de l'environnement supposait la collaboration des secteurs public et privé, des pouvoirs publics, des citoyens, des bailleurs de fonds et des institutions internationales. Chacun de ces acteurs avait un rôle à jouer dans l'amélioration des conditions de vie des populations. La BERD avait été créée pour encourager de tels partenariats et aider chaque pays à favoriser le développement durable de sorte à servir l'intérêt des générations à venir. M. Terence Brown, Directeur général de la Direction des prêts pour l'Europe de la Banque européenne d'investissement (BEI), a annoncé que la BEI avait prévu d'accroître la part des prêts à l'appui de projets contribuant à la sauvegarde de l'environnement de manière à ce que ces projets représentent de 25 à 33 % du total des financements de la Banque dans l'Union européenne et dans les pays candidats à l'adhésion, et ce conformément au plan d'activité de la Banque. Dans la région européenne au sens large, les activités de la BEI visaient notamment à appuyer un certain nombre de programmes régionaux de sauvegarde de l'environnement relatifs à la Baltique, au nord-ouest de la Fédération de Russie, au Danube et à la mer Noire et, enfin, à la Méditerranée.

59. Des représentants ont souligné que l'amélioration de la qualité de l'environnement dépendait dans une large mesure d'un financement prévisible et efficace. Ils ont appelé les donateurs à appuyer les efforts entrepris et à coopérer avec les pays en transition en vue de l'élaboration, aux plans national et local, de plans d'investissement et de financement réalistes en matière d'environnement. Il fallait notamment prendre de nouvelles initiatives pour renforcer les capacités locales de financement et d'investissement, et pour cela revoir la fiscalité avec l'administration centrale, mieux gérer les budgets et mettre en place des plans pluriannuels d'investissement au niveau des municipalités. Il a été souligné que les donateurs et les bénéficiaires devaient veiller à ce que tous les accords de financement soient respectueux des impératifs écologiques et favorisent le développement durable. Les représentants ont invité les bailleurs de fonds à envisager de consacrer une part substantielle de leur aide aux pays en transition à des programmes de protection de l'environnement.

60. Les participants ont souscrit au contenu du document intitulé «Good practices of public environmental expenditure management in transition economies», document établi par l'Équipe spéciale du PAE (KIEV.CONF/2003/INF/13). Ils ont aussi pris note des rapports intitulés «Trends in environmental expenditure and international commitments for the environment in EECCA, 1996-2001» (KIEV.CONF/2003/INF/10) et «Environmental Financing in Central and Eastern Europe, 1996-2001» (KIEV.CONF/2003/INF/17), lequel avait été établi par le Centre régional pour l'environnement (CRE) de l'Europe centrale et orientale pour l'environnement.

## **VIII. SESSION PLÉNIÈRE ET CÉRÉMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE À LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DES CARPATES**

61. La session, présidée par M. Shevchuk, s'est tenue les 20 et 22 mai 2003.
62. Des discours d'orientation ont été prononcés par M. Toepfer et M. Claude Martin (WWF – Fonds mondial pour la nature). Par ailleurs, plusieurs délégations ont fait une déclaration sur le sujet.
63. Ces déclarations ont mis l'accent sur l'adhésion et l'appui à la Convention des Carpates, encourageant la ratification, l'entrée en vigueur et la mise en œuvre rapides de cet instrument. Les intervenants ont remercié les pays alpins pour l'aide fournie tout au long de la phase de préparation et se sont félicités du partenariat engagé avec la Convention alpine.
64. Les délégations ont pris note avec satisfaction des progrès réalisés dans la protection, le développement durable et la gestion des régions de montagne, ainsi que du renforcement de la coopération transfrontière. Elles ont souligné l'importance de la mise en place de partenariats pour le développement durable des régions de montagne, afin de pouvoir faire face efficacement aux enjeux immédiats en matière de sauvegarde de la diversité biologique, de développement local durable, de gestion des ressources hydriques et de prévention et maîtrise des inondations dans les régions de montagne et les plaines contiguës.
65. M. Altero Matteoli (Italie), Ministre de l'environnement et de la protection du territoire, a mis l'accent sur la coopération continue dans laquelle son pays s'était engagé et a proposé d'aider le secrétariat de la Convention des Carpates, déjà sous sa forme provisoire, par le biais de l'Académie européenne (EURAC) de Bolzano en Italie, qui appuie également les activités entreprises dans le cadre de la Convention alpine. Cette aide concernerait avant tout le pilier scientifique de la Convention des Carpates et les travaux préparatoires aux débats et décisions concernant le secrétariat permanent qui s'installerait dans la région des Carpates. M. Josef Pröll (Autriche), Ministre fédéral de l'agriculture, de la sylviculture, de l'environnement et de la gestion de l'eau, a offert d'accueillir et d'aider la structure provisoire.
66. La Convention des Carpates (ECE/CEP/104) a été adoptée par acclamation le 20 mai 2003 par la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Serbie-et-Monténégro, la Slovaquie et l'Ukraine. Cette Convention ainsi que l'Acte final de la Conférence de plénipotentiaires ont été signés le 22 mai par les États ci-après: Hongrie, République tchèque, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie et Ukraine. Le Gouvernement polonais a indiqué qu'il appuyait pleinement la Convention; il regrettait de ne pouvoir la signer immédiatement pour des raisons de procédure, mais il la signerait au cours des prochaines semaines.
67. Les signataires ont invité les autres États intéressés à envisager de signer la Convention et à œuvrer en faveur de son entrée en vigueur et de son application dans de brefs délais.

## **IX. STRATÉGIE PANEUROPÉENNE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE**

68. M. Janez Kopač (Slovénie), Ministre de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie, et M. Brende ont coprésidé l'examen de cette question. Ils ont également



prononcé des discours d'orientation et ont présenté la Résolution de Kiev sur la diversité biologique (ECE/CEP/108) soumise par le Conseil de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère.

69. Les participants ont approuvé la Résolution et se sont engagés à atteindre les neuf objectifs de l'action destinée à enrayer la perte de diversité biologique d'ici à 2010, et ce par des interventions au niveau national et des activités de coopération régionale. Ils ont mis l'accent sur les points ci-après qui présentent une importance capitale pour l'Europe: les forêts et la diversité biologique, l'agriculture et la diversité biologique, le Réseau écologique paneuropéen, les espèces exogènes envahissantes, le financement de la diversité biologique, la surveillance et les indicateurs de la diversité biologique et la sensibilisation et la participation du public. Les participants ont également reconnu les efforts déployés à ce jour dans le cadre de la Stratégie paneuropéenne sur la diversité biologique et paysagère qui est en passe de devenir un instrument important de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique dans la région paneuropéenne et un moyen de promouvoir l'intégration des préoccupations liées à la diversité biologique et paysagère dans toutes les politiques pertinentes, qu'elles soient horizontales ou sectorielles.

## **X. INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE**

70. M. Pröll, qui présidait l'examen de cette question, a fait valoir qu'il était important d'associer l'énergie et l'environnement au développement durable. Il a invité les délégations à mettre à profit la Conférence de Kiev pour contribuer au débat international sur l'énergie qui s'était engagé lors du Sommet mondial pour le développement durable.

71. M. Hendrik Vygen (Allemagne), Directeur général, Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire, a prononcé le discours d'introduction, dans lequel il a fait observer que l'approvisionnement énergétique et l'utilisation de l'énergie figuraient parmi les questions les plus urgentes pour les pays industrialisés, les pays en transition et les pays en développement, tant d'un point de vue environnemental que comme condition préalable au développement économique. Dans le cadre du développement durable, il convenait de s'intéresser davantage au développement de l'utilisation des énergies renouvelables et des technologies à haut rendement énergétique (technologies énérgo-efficaces). La Conférence de Kiev était la première réunion de suivi du Sommet de Johannesburg pour la région de la CEE. Le moment était venu de demander à chaque État de travailler en fonction d'objectifs concrets, tant aux niveaux national que régional.

72. Les participants ont pris note des diverses initiatives lancées pour intégrer les considérations environnementales et les principes du développement durable dans les politiques énergétiques de la région et se sont félicités des éléments du Plan d'application adopté lors du Sommet de Johannesburg relatifs à un avenir énergétique viable. Ils ont insisté sur la nécessité de les appliquer en vue, notamment, de diversifier l'approvisionnement énergétique grâce à la mise au point de technologies énergétiques de pointe plus propres, plus efficaces, plus abordables au plan économique et d'un meilleur rapport coût-efficacité, telles que les nouvelles technologies des combustibles fossiles et les technologies des sources d'énergie renouvelables, dont l'hydroélectricité. Ils ont également réaffirmé leur soutien aux partenariats énergétiques visant à éliminer de concert les obstacles qui s'opposent aux technologies des sources d'énergie renouvelables et aux technologies énérgo-efficaces, et se sont félicités de la proposition de

l'Allemagne d'accueillir en juin 2004 une conférence mondiale sur les sources d'énergie renouvelables et l'énergie-efficacité.

73. La Conférence a adopté les Principes directeurs concernant la refonte de la tarification et du subventionnement de l'énergie (ECE/CEP/103) élaborés conjointement par le Comité des politiques de l'environnement et le Comité de l'énergie durable de la CEE, qui représentaient un moyen de mettre en œuvre les dispositions des décisions prises à la quatrième Conférence «Un environnement pour l'Europe» en matière d'énergie. Elle a encouragé les États à envisager l'application de ces Principes directeurs. La Conférence a également encouragé l'application d'instruments du marché et d'instruments économiques, selon qu'il conviendrait, de manière à promouvoir à la fois la croissance économique et la protection de l'environnement en améliorant le rendement et la viabilité de l'utilisation des ressources et des processus de production. Elle a ensuite invité les deux Comités susmentionnés à étudier, en conséquence, le rôle que pouvaient jouer les instruments économiques dans l'encouragement de l'exploitation des énergies renouvelables en tenant compte des travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres organisations internationales.

74. Les participants ont également appuyé les nouvelles initiatives tendant à améliorer l'efficacité énergétique et à encourager l'exploitation de sources d'énergie renouvelables et ont rappelé que leur déclaration sur l'efficacité énergétique (ECE/CEP/112/Rev.1)<sup>6</sup> réaffirmait ces objectifs. Ils ont pris note également du rapport d'activité, élaboré par le secrétariat de la Charte de l'énergie, concernant l'application des décisions liées à l'efficacité énergétique prises à la Conférence d'Aarhus (KIEV.CONF/2003/INF/20), et ont invité ce secrétariat, agissant en coopération avec d'autres organisations internationales pertinentes, à faire rapport à la prochaine conférence sur les progrès accomplis dans le domaine en question.

## XI. ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

75. L'examen de cette question s'est déroulé sous la présidence de M<sup>me</sup> Sommestad (Suède), Ministre de l'environnement, qui a présenté le projet de déclaration sur l'éducation au développement durable (ECE/CEP/102/Rev.1)<sup>7</sup>. Dans son introduction, M<sup>me</sup> Sommestad a souligné que le concept d'éducation au développement durable dépassait largement le cadre de l'éducation en matière d'environnement. Il s'agissait d'une mission importante qui s'étendait du niveau préscolaire jusqu'à l'enseignement universitaire et qui constituait un processus d'apprentissage tout au long de la vie. La Conférence de Kiev offrait l'occasion d'encourager les ministres de l'éducation et d'autres hauts responsables à traduire les décisions du Sommet de Johannesburg, relatives à l'éducation au développement durable, en lois et ordonnances régissant le système scolaire. Parallèlement, il était important d'inciter l'ensemble du système éducatif à décider, au niveau local, d'aborder dans une optique interdisciplinaire les questions plus générales touchant l'avenir de l'humanité. La priorité, pour la région, n'était pas de développer encore l'enseignement, mais plutôt de lui donner une forme nouvelle. En adoptant le projet de déclaration sur l'éducation au développement durable, la Conférence pourrait apporter une contribution importante à l'amélioration de l'éducation dans ce domaine et, partant, au développement durable lui-même dans la région.

76. M. Carl Lindberg (Suède), Sous-Secrétaire d'État au Ministère de l'éducation, et M. Dimitry Kavtaradze (Fédération de Russie), Chef du Laboratoire d'écologie et de protection de l'environnement de l'Université d'État de Moscou, ont fait des exposés.

77. Les participants ont adopté par acclamation la Déclaration sur l'éducation au développement durable et ont invité les ministres de l'éducation et les autres ministres compétents à prendre une part active à l'élaboration, en étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), d'une stratégie régionale pour l'éducation au développement durable d'ici 2005. Ils ont confirmé que l'éducation était un outil fondamental pour assurer la protection de l'environnement et réaliser un développement durable, et ont invité tous les pays à intégrer les principes du développement durable, à tous les niveaux de l'enseignement, pour faire de l'éducation un facteur clef du changement. La Conférence s'est également félicitée de la proclamation, à la cinquante-septième session (décembre 2002) de l'Assemblée générale des Nations Unies, de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable qui débutera en 2005, et a décidé d'en assurer la promotion au niveau régional en coopération avec l'UNESCO et d'autres organisations concernées.

## **XII. TABLE RONDE RÉUNISSANT DES MINISTRES ET DES ORGANISATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT**

78. La table ronde a été présidée par M. Bedrich Moldan (République tchèque), ancien Ministre de l'environnement. La table ronde s'articulait autour de trois thèmes, avec comme fil conducteur l'intégration des politiques de l'environnement. Elle visait à instaurer un dialogue franc et informel entre les organisations de défense de l'environnement (ODE) et les ministres dans le cadre de la Conférence de Kiev.

79. S'agissant du premier thème de la table ronde «Laisser le marché travailler pour l'environnement», les intervenants ci-après ont fait des exposés: M. John Hontelez, Secrétaire général du Bureau européen de l'environnement (ODE), M<sup>me</sup> Argyro Alampeï (Grèce) du Mediterranean Information Office (ODE), parlant au nom de M. Yannis Palleocrassas (Grèce), Elliniki Etairia (ODE), M. Bill Stow (Royaume-Uni), Directeur général du Service de protection de l'environnement, Département de l'environnement, de l'alimentation et des questions rurales, M. Andrej Kassenberg (Pologne) de l'Institut du développement durable (ODE), M. Shevchuk et M. Brende.

80. Le second thème était l'agriculture en tant qu'exemple d'intégration des considérations d'environnement dans une politique sectorielle. Les intervenants étaient M. David Baldock (Royaume-Uni) de l'Institute for European Environmental Policy (ODE), M. Pröll, M<sup>me</sup> Chkhobadze, M<sup>me</sup> Svetla Nikolova (Bulgarie) d'Agrolink (ODE) et M. Fikret Jafarov (Azerbaïdjan) de l'Institut du développement durable (ODE).

81. Le troisième thème était axé sur les moyens de pallier les faiblesses institutionnelles qui entravent la prise en considération des politiques environnementales dans les politiques sectorielles pertinentes. Les intervenants étaient M. Gennadiy Marushevsky (Ukraine), Directeur du comité d'organisation d'un forum public des organisations non gouvernementales en Ukraine (ODE), M. Laszlo Miklos (Slovaquie), Ministre de l'environnement, M. Bart Martens (Belgique) du Bond Beter Leefmilieu Vlaanderen (ODE), M<sup>me</sup> Sommestad et M<sup>me</sup> Vesna Smaka Kincl (Slovénie), municipalité de Maribor et Agence de protection de l'environnement.

82. Parmi les questions abordées figuraient, notamment, l'intégration de critères environnementaux dans les politiques fiscales et l'utilisation des écofonds dans les pays en

transition. Les intervenants ont souligné l'importance des choix des consommateurs pour une bonne intégration au marché des préoccupations environnementales et ont rappelé que la liberté des consommateurs commençait par le droit à l'information. L'écoétiquetage, la certification et la normalisation constituaient des éléments clés pour faire en sorte que le marché soit respectueux de l'environnement. Les participants ont estimé qu'il était essentiel de prendre en compte la politique de l'environnement dans le secteur agricole, où la démarche suivie avait des incidences principalement sur l'utilisation des terres, l'érosion, la salinisation, la désertification, les paysages et la diversité biologique. Ils se sont accordés à dire que l'agriculture biologique devrait être encouragée et l'utilisation rationnelle des ressources hydriques reconnue en tant que priorité pour la région. Ils ont appelé toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, à coopérer étroitement à la promotion de l'intégration des politiques de l'environnement.

83. Plusieurs représentants d'organisations de défense de l'environnement et de gouvernements ont pris la parole. Le débat a permis de répertorier une série de questions clés qui méritaient d'être approfondies pour faciliter l'intégration des politiques de l'environnement, à savoir: les changements dans les modes de vie, la démocratie, la transparence et la participation du public à la prise de décisions en matière d'environnement, ainsi que le renforcement du soutien aux ONG et de la coopération avec ces dernières. Les participants ont conclu à la nécessité d'une intégration plus poussée des préoccupations environnementales au marché et d'une intégration sectorielle plus effective. Les représentants des ONG ont souligné que les gouvernements devaient prendre des mesures concrètes et efficaces pour mettre en œuvre leurs plans et leurs stratégies de développement durable, afin de répondre aux attentes du public et des organisations de défense de l'environnement.

### **XIII. ÉVOLUTION, PRIORITÉS ET PERSPECTIVES DU PROCESSUS «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»**

84. L'examen de ce point s'est déroulé sous la présidence de M. Libor Ambrozek (République tchèque), Ministre de l'environnement. M. Hugo von Meijenfeldt (Pays-Bas), Président du Comité des politiques de l'environnement de la CEE, a présenté le document sur l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe» (ECE/CEP/95). Dans sa présentation, M. von Meijenfeldt a résumé quelques réalisations importantes du processus «Un environnement pour l'Europe» qui ont marqué ces 12 dernières années. Il a souligné l'importance que revêtait la poursuite de ce processus afin de relever de nouveaux défis, notamment la mise en œuvre de la stratégie des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale en coopération avec la CEE et la mise en œuvre d'instruments juridiquement contraignants et de programmes régionaux de développement durable. Il a également fait observer que le processus devrait évoluer à certains égards, afin de mieux refléter la situation actuelle, en ce sens qu'il conviendrait d'accorder une place plus importante à l'application des décisions, de procéder à une réorganisation du Comité des politiques de l'environnement et de limiter le nombre de réunions de haut niveau.

85. Les participants ont appuyé énergiquement la poursuite du processus «Un environnement pour l'Europe» et ont accueilli avec satisfaction le document sur son avenir en tant que base de discussion. Ils ont défini les objectifs du processus et ont réaffirmé la nécessité de cibler davantage les efforts sur les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Le processus devrait permettre d'inscrire dans un vaste cadre politique les initiatives environnementales et la coopération régionale et sous-régionale.

86. Les participants sont convenus de la nécessité de rendre plus efficace la coopération avec les autres processus ministériels dans la région et de limiter le nombre de conférences ministérielles. À cette fin, ils ont invité les acteurs des deux processus régionaux distincts, à savoir «Environnement et santé» et «Environnement, santé et transports», à encourager la communication en vue d'étudier les possibilités de renforcer l'action conjointe selon qu'il conviendrait. La Conférence a également décidé d'élargir le champ de sa coopération avec la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, d'inviter aux futures conférences les ministres prenant part aux processus susmentionnés et de les impliquer plus activement dans les travaux préparatoires, s'il y avait lieu.

87. La Conférence a décidé que les futures conférences ministérielles du processus «Un environnement pour l'Europe» devraient se tenir de façon périodique et prévisible, tous les quatre à cinq ans, de préférence dans un pays hôte. Elle a déclaré que le processus devrait rester un vaste cadre de rassemblement d'organisations internationales très diverses. Un groupe de travail préparatoire du processus «Un environnement pour l'Europe», à participation non limitée, se réunirait pour coordonner les préparatifs de la prochaine conférence, au plus tôt deux ans avant la tenue de celle-ci, le secrétariat étant assuré par la CEE. La Conférence a engagé vivement le Comité des politiques de l'environnement de la CEE et le groupe de travail préparatoire à tenir des réunions conjointes avec un ordre du jour coordonné afin d'éviter les doubles emplois, de prendre des décisions de façon plus efficace et de rationaliser leurs travaux. Afin de limiter la fréquence des réunions sur l'environnement organisées dans l'intervalle dans la région de la CEE, cette dernière a été invitée à encourager le regroupement des réunions ministérielles ou de haut niveau de manière à ce qu'elles aient lieu l'une à la suite de l'autre, une fois par an au maximum.

88. La Conférence a invité la CEE par l'intermédiaire de son Comité des politiques de l'environnement, en concertation avec les autres organes subsidiaires principaux, selon qu'il conviendrait, et en collaboration avec d'autres organisations et institutions intéressées, à observer en permanence la suite donnée à la Déclaration de Kiev, à envisager de tenir compte des engagements pertinents énoncés dans cette déclaration dans son programme de travail, et à aider les ministres à évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements écologiques pris dans la région qui sont issus de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et du Plan d'application de Johannesburg, ainsi que de la Réunion préparatoire régionale de la CEE pour le Sommet mondial.

89. Elle a invité l'Équipe spéciale du PAE et le Comité de préparation des projets (CPP) à poursuivre leurs travaux communs, notamment dans le cadre de réunions annuelles conjointes et avec un bureau commun. Elle a également invité l'OCDE et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) à prêter leur concours pour assurer, respectivement, le secrétariat de l'Équipe spéciale du PAE et le secrétariat du CPP. Il a été décidé d'envisager la possibilité de transférer ces fonctions de secrétariat en Europe orientale, dans le Caucase ou en Asie centrale.

90. L'Équipe spéciale du PAE a été invitée à diriger les efforts tendant à faciliter et à appuyer, en collaboration avec les autres organes internationaux intéressés et les centres régionaux pour l'environnement, la réalisation des objectifs de la Stratégie de partenariats pour l'environnement (voir le chapitre VII) et à tenir le Comité des politiques de l'environnement informé des progrès accomplis. Les organisations internationales ont été invitées à fournir une aide et un appui pour

l'application de la stratégie, en fonction de leurs mandats respectifs. Le CRE de l'Europe centrale et orientale devrait jouer un rôle utile à cet égard en coopérant avec l'Équipe spéciale du PAE et les centres régionaux pour l'environnement opérant en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale pour appuyer l'application de la Stratégie.

91. La Conférence a souligné la nécessité d'élaborer une stratégie de communication afin de sensibiliser au processus «Un environnement pour l'Europe» un plus large éventail de parties prenantes ainsi que le grand public, sur la base des résultats obtenus. Elle a invité la CEE à élaborer cette stratégie sans délai, par l'intermédiaire de son Comité des politiques de l'environnement, en concertation avec les autres organes subsidiaires principaux, selon qu'il conviendrait, et en coopération avec l'Équipe spéciale du PAE et d'autres organisations et institutions intéressées.

92. Afin de décider des dates et du pays hôte de la prochaine Conférence ministérielle du processus «Un environnement pour l'Europe», il a été décidé que le Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires se réunirait en session extraordinaire durant l'automne 2003, à Genève.

#### **XIV. EXAMEN DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE**

93. M. Shevchuk, qui a présidé l'examen de ce point, a présenté le projet de déclaration ministérielle soumis par le Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires (ECE/CEP/94/Rev.1).

94. Les participants se sont félicités des résultats obtenus dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe», reconnaissant qu'il s'agissait d'un mécanisme multilatéral sans précédent qui réunissait tous les pays de la région en vue d'examiner, sur pied d'égalité, des questions environnementales importantes, d'élaborer des programmes et d'ouvrir des négociations sur divers instruments juridiquement contraignants et sur différents partenariats et initiatives. Ils ont fait observer qu'un certain nombre de tâches restaient à accomplir et ont réaffirmé la responsabilité importante de la région dans l'accélération et la coordination des efforts en vue de lutter contre les menaces qui pèsent sur l'environnement à l'échelle mondiale, de renforcer la coopération régionale et sous-régionale et d'appuyer les plans de partenariat avec des pays situés en dehors de la région.

95. Les participants ont exprimé leurs préoccupations à l'égard des conséquences économiques et sociales importantes que pouvaient entraîner une dégradation de l'environnement et une utilisation des ressources naturelles ne s'inscrivant pas dans la durée, telles que l'accroissement de la pauvreté, les risques pour la santé, la montée de l'insécurité et des tensions sociales, pouvant mener à un climat d'instabilité politique. Ils étaient également préoccupés par le fait que les conflits sur des ressources naturelles et des écosystèmes partagés risquaient de créer des tensions entre États et d'avoir, directement ou indirectement, un impact négatif sur d'autres sous-régions. Les ressources naturelles partagées devraient, au contraire, servir de catalyseur pour la coopération aux niveaux régional et sous-régional. Le processus «Un environnement pour l'Europe» devrait contribuer à renforcer la paix, la sécurité ainsi que la sûreté des populations.

96. Les participants ont reconnu que les conclusions du Sommet mondial pour le développement durable et les pressions exercées sur l'environnement dans la région appelaient

un recentrage des politiques paneuropéennes sur une intégration plus efficace des considérations environnementales dans d'autres domaines. Pour assurer un développement durable, il faudrait, en particulier, découpler la croissance économique de la dégradation de l'environnement, de manière à favoriser à la fois la croissance économique et la protection de l'environnement. La protection de l'environnement et une bonne gestion des ressources naturelles ne devaient pas être considérées comme des éléments marginaux ou concurrents du développement socioéconomique.

97. Les participants ont mis en évidence les réponses qu'il convenait d'apporter à ces problèmes et ont arrêté une série de mesures concernant les aspects ci-après: engagements à l'échelle mondiale; surveillance et évaluation; études de performance environnementale; évaluation stratégique environnementale; responsabilité civile et indemnisation; participation du public; pollution atmosphérique transfrontière; respect et application des accords; énergie et développement durable; l'eau pour le développement durable; transports, environnement et santé; produits chimiques; diversité biologique; éducation en matière d'environnement; dépenses d'environnement; stratégie de partenariats pour l'environnement; eau, environnement et sécurité en Asie centrale; montagnes; et Programme régional de remise en état de l'environnement.

98. Les participants se sont également entendus sur l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe» (voir par. 84 à 92).

## **XV. ADOPTION DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE**

99. M. Shevchuk, qui assurait la présidence pour l'examen de ce point, a résumé les débats sur la Déclaration et a exprimé l'espoir qu'elle déterminerait les politiques environnementales dans la région de la CEE au cours de la prochaine décennie.

100. La Déclaration ministérielle a été adoptée par consensus.

101. Plusieurs pays ont ensuite fait état de l'absence, dans la Déclaration, d'une position commune en matière de sûreté nucléaire. L'Union européenne, les pays candidats à l'adhésion à l'UE, les pays associés à l'UE, ainsi que l'Albanie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, le Kirghizistan, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège et la Serbie-et-Monténégro ont rappelé que la sûreté nucléaire était primordiale. Ils ont déclaré qu'ils s'engageaient à mettre en œuvre et à continuer d'améliorer les principes et pratiques reconnus à l'échelle internationale en matière de sûreté nucléaire dans la région, y compris ceux approuvés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ainsi qu'à établir une collaboration étroite avec les États voisins dans la poursuite du renforcement de la sûreté nucléaire afin de répondre aux préoccupations de la population de la région quant aux risques pour les personnes et l'environnement.

102. La délégation norvégienne a exprimé son soutien à l'élimination progressive des installations nucléaires peu sûres. La délégation des États-Unis a exprimé son attachement aux normes les plus strictes en matière de sûreté nucléaire. La délégation canadienne a confirmé son adhésion au principe de priorité accordée à la sûreté nucléaire et à la mise en œuvre, dans la région, de principes et de pratiques reconnus à l'échelle internationale, y compris ceux approuvés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et ceux élaborés dans le cadre du G-8.

103. L'Union européenne et la délégation norvégienne ont indiqué qu'elles auraient préféré parvenir à des buts et à des objectifs plus solides en matière d'énergie, y compris les énergies renouvelables.

104. L'Union européenne a également réaffirmé qu'elle était déterminée à œuvrer à l'application du Protocole de Kyoto et a demandé aux pays de la région, qui n'avaient pas encore ratifié le Protocole, de le faire dans les plus brefs délais.

## **XVI. CLÔTURE OFFICIELLE DE LA CONFÉRENCE**

105. M. Shevchuk a remercié les délégations pour leur coopération fructueuse à la Conférence et a exprimé le vœu que leurs travaux futurs soient couronnés de succès. Il a dit avoir bon espoir que les décisions prises auraient un effet durable sur l'avenir commun des États de la région.

106. Les participants à la Conférence ont exprimé leur profonde reconnaissance au Gouvernement ukrainien pour son accueil et l'ont remercié pour la chaleureuse hospitalité dont ils avaient bénéficié.

### Notes

<sup>1</sup> Le texte des discours et interventions figurera dans les actes de la Conférence.

<sup>2</sup> On trouvera à l'annexe I la liste des documents présentés à la Conférence.

<sup>3</sup> Pour un complément d'information, on consultera le rapport de la réunion extraordinaire des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (ECE/MP.EIA/2003/2).

<sup>4</sup> Pour un complément d'information, on consultera le rapport de la deuxième session extraordinaire conjointe des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (ECE/MP.WAT/12-CE/CP.TEIA/10).

<sup>5</sup> Pour un complément d'information, on consultera le rapport de la réunion extraordinaire des Parties à la Convention d'Aarhus (ECE/MP.PP/4).

<sup>6</sup> Le projet de déclaration sur l'efficacité énergétique a été remanié durant la Conférence.

<sup>7</sup> Le projet de déclaration sur l'éducation au développement durable a été remanié durant la Conférence.



## ANNEXE I

## LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS À LA CONFÉRENCE

## Catégorie I

Ordre du jour provisoire	ECE/CEP/92
Organisation des travaux de la Conférence de Kiev	ECE/CEP/93
Déclaration ministérielle	ECE/CEP/94/Rev.1
Avenir du processus «Un environnement pour l'Europe»	ECE/CEP/95
<b>Accords régionaux multilatéraux</b>	
Principes directeurs pour le renforcement du respect et de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement dans la région de la CEE	ECE/CEP/107
Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates	ECE/CEP/104
<i>Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus)</i>	
Ordre du jour provisoire de la réunion extraordinaire des Parties à la Convention d'Aarhus	ECE/MP.PP/3
Projet de protocole à la Convention d'Aarhus sur les registres des rejets et transferts de polluants	MP.PP/2003/1
Résolution finale des signataires	MP.PP/2003/CRP.1
Projet de résolution des signataires du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants	MP.PP/2003/1/Add.1
<i>Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo)</i>	
Ordre du jour provisoire de la réunion extraordinaire des Parties à la Convention d'Espoo	ECE/MP.EIA/2003/1
Projet de protocole à la Convention d'Espoo relatif à l'évaluation stratégique environnementale	MP.EIA/2003/1
Projet de résolution sur le Protocole	MP.EIA/2003/2
<i>Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels</i>	
Ordre du jour provisoire de la deuxième session extraordinaire conjointe des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, et des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels	ECE/MP.WAT/10 ECE/CP.TEIA/8
Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières (dans le cadre des deux Conventions)	
Projet de protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières (dans le cadre des deux Conventions)	MP.WAT/2003/1 CP.TEIA/2003/3
Projet de décision adopté par les Parties aux Conventions de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, et sur les effets transfrontières des accidents industriels lors de leur session extraordinaire conjointe tenue le 21 mai 2003	MP.WAT/2003/2 CP.TEIA/2003/4

<b>Diversité biologique</b>	
Résolution de Kiev sur la diversité biologique	ECE/CEP/108
<b>Rapports d'évaluation régionaux</b>	
Rapport sur la politique de l'environnement dans les pays en transition: bilan de 10 années d'études de performance environnementale	ECE/CEP/98
Résumé du rapport sur la politique de l'environnement dans les pays en transition: bilan de 10 années d'études de performance environnementale	ECE/CEP/99
Résumé du troisième rapport paneuropéen d'évaluation (évaluation de Kiev)	ECE/CEP/100
Troisième rapport d'évaluation paneuropéen (évaluation de Kiev)	---
Enseignements tirés des données recueillies en vue de l'élaboration du rapport de Kiev	ECE/CEP/101
Recommandations portant sur le renforcement des systèmes nationaux de surveillance de l'environnement et d'information sur l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale	ECE/CEP/109
Principes directeurs relatifs à l'élaboration des rapports nationaux sur l'état et la protection de l'environnement	ECE/CEP/113
<b>Environnement et éducation</b>	
Déclaration des ministres sur l'éducation au développement durable (version révisée)	ECE/CEP/102/Rev.1
Déclaration des ministres sur l'éducation au développement durable	ECE/CEP/102
Éléments de base de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable	ECE/CEP/102/Add.1
Rectificatif	ECE/CEP/102/Cor.1
<b>Environnement et énergie</b>	
Principes directeurs concernant la refonte de la tarification et du subventionnement de l'énergie	ECE/CEP/103
Notes explicatives relatives aux principes directeurs concernant la refonte de la tarification et du subventionnement de l'énergie	ECE/CEP/103/Add.1
Déclaration sur l'efficacité énergétique (version révisée)	ECE/CEP/112/Rev.1
Déclaration sur l'efficacité énergétique	ECE/CEP/112
<b>Partenariats</b>	
Partenariats environnementaux dans la région de la CEE: stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (cadre stratégique) – Addendum 1	ECE/CEP/105/Add.1
Partenariats environnementaux dans la région de la CEE: stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (cadre stratégique) – Addendum 2	ECE/CEP/105/Add.2
Partenariats environnementaux dans la région de la CEE: stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (cadre stratégique)	ECE/CEP/105
Invitation à un partenariat pour la mise en œuvre de l'Initiative de l'Asie centrale pour le développement durable	ECE/CEP/106
Rectificatif à l'Invitation à un partenariat pour la mise en œuvre de l'Initiative de l'Asie centrale pour le développement durable	ECE/CEP/106/Cor.1
Déclaration sur le «Partenariat stratégique sur l'eau pour le développement durable – L'élément pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale de l'Initiative de l'Union européenne dans le domaine de l'eau»	ECE/CEP/111
Liste des documents pour la Conférence de Kiev	ECE/CEP/97/Rev.1

**Catégorie II**

Déclaration adressée aux ministres par l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance au sujet de l'élaboration d'un mécanisme de financement durable pour les activités de base	KIEV.CONF/2003/INF/1
Proposition sur l'intégration de la politique de l'environnement dans les politiques sectorielles	KIEV.CONF/2003/INF/3
Liste des manifestations parallèles (version révisée)	KIEV.CONF/2003/INF/4
Rapport sur l'état des ratifications et sur la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus	KIEV.CONF/2003/INF/5
Rapport de la première réunion des Parties à la Convention d'Aarhus	KIEV.CONF/2003/INF/6
Principes directeurs relatifs aux organismes génétiquement modifiés, intéressant la Convention d'Aarhus	KIEV.CONF/2003/INF/7
Progrès de la mise en œuvre du sous-programme de l'Équipe spéciale du PAE relatif à l'Europe orientale, au Caucase et à l'Asie centrale pour la période 2000-2003	KIEV.CONF/2003/INF/8
Évaluation de l'application de la Déclaration de principes d'Aarhus sur la prise en considération des impératifs écologiques dans la gestion des entreprises d'Europe centrale, du Caucase et d'Asie centrale	KIEV.CONF/2003/INF/9
Tendance des dépenses d'environnement et des engagements internationaux en faveur de l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, 1996-2001	KIEV.CONF/2003/INF/10
Élaboration d'ensembles de moyens d'action efficaces dans le domaine de l'environnement, en Europe orientale, au Caucase et en Asie centrale – expérience acquise et axes des réformes	KIEV.CONF/2003/INF/11
Principes directeurs pour la réforme des autorités chargées de la mise à exécution des normes environnementales dans les pays en transition de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale	KIEV.CONF/2003/INF/12
Bonnes pratiques en matière de gestion des dépenses publiques d'environnement dans les pays en transition	KIEV.CONF/2003/INF/13
Réforme du secteur de l'approvisionnement en eau des zones urbaines des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale: progrès réalisés depuis la Conférence ministérielle d'Almaty	KIEV.CONF/2003/INF/14
Assurer la concordance: éléments marquants et résultats des activités du CRE en Europe centrale et orientale dans le cadre du programme d'action pour l'environnement	KIEV.CONF/2003/INF/15
Principes directeurs concernant l'investissement étranger direct dans des activités dangereuses	KIEV.CONF/2003/INF/18
Financement de la protection de l'environnement dans les pays d'Europe centrale, du Caucase et d'Asie centrale	KIEV.CONF/2003/INF/2
Financement dans le domaine de l'environnement dans les pays en transition	KIEV.CONF/2003/INF/37
Esquisse d'un programme de travail qui pourrait être mis en place après la Conférence de Kiev pour les activités concernant l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale qui sont actuellement menées avec l'appui de l'Équipe spéciale du PAE	KIEV.CONF/2003/INF/16
Progrès de l'application de la Déclaration de principes d'Aarhus sur la prise en considération des impératifs écologiques dans la gestion des entreprises: Europe centrale et Europe du Sud-Est	KIEV.CONF/2003/INF/38
Financement dans le domaine de l'environnement en Europe centrale et orientale, 1996-2001	KIEV.CONF/2003/INF/17
Programme régional de remise en état de l'environnement dans l'Europe du Sud-Est: modèle de mécanisme d'assistance	KIEV.CONF/2003/INF/32

Rapport du Comité de préparation des projets à la cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»	KIEV.CONF/2003/INF/19
Rapport intérimaire sur l'application des décisions prises à la Conférence d'Aarhus dans le domaine de l'énergie	KIEV.CONF/2003/INF/20
Rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la Stratégie paneuropéenne visant à éliminer progressivement l'essence au plomb	KIEV.CONF/2003/INF/21
Résumé du rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la Stratégie paneuropéenne visant à éliminer progressivement l'essence au plomb	KIEV.CONF/2003/INF/22
Initiative de l'UE dans le domaine de l'eau: élément concernant l'Europe centrale, le Caucase et l'Asie centrale, projet de programme	KIEV.CONF/2003/INF/33
Initiative de l'UE dans le domaine de l'eau: élément concernant l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale, projet de programme; résumé	KIEV.CONF/2003/INF/34
Convention européenne du paysage et suivi de son application	KIEV.CONF/2003/INF/23
Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen et suivi de leur application	KIEV.CONF/2003/INF/24
Message du Secrétaire général du Conseil de l'Europe à la Conférence ministérielle	KIEV.CONF/2003/INF/25
Code de pratique sur la prise en compte de la diversité biologique et paysagère dans le secteur des transports	KIEV.CONF/2003/INF/26
Déclaration sur le réseau écologique paneuropéen	KIEV.CONF/2003/INF/27
Déclaration de la Conférence paneuropéenne de haut niveau sur l'agriculture et la diversité biologique	KIEV.CONF/2003/INF/28
Initiative européenne pour le financement de la diversité biologique – Finances et diversité biologique	KIEV.CONF/2003/INF/29
Cadre de la coopération entre le processus «Un environnement pour l'Europe», la Stratégie paneuropéenne en matière de diversité biologique et paysagère et la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe	KIEV.CONF/2003/INF/31
Programme européen de suivi et d'indicateurs de la diversité biologique	KIEV.CONF/2003/INF/35
Rapport sur le Service de l'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la protection de la diversité biologique	KIEV.CONF/2003/INF/36

-----